

voque des froissements ou crée des jalousies et on inspire des soupçons.

Nous verrons plus tard, quand j'aurai à citer les paroles de ses collègues à la conférence coloniale, si ce qui précède ne constitue pas une critique directe et sévère du mémoire soigneusement préparé et rédigé que l'honorable premier ministre et l'honorable ministre des Finances ont remis à la conférence, en cette circonstance.

Mais ce n'est pas tout. Dans un langage qui rappelle la pétition des trois tailleurs de la rue Tooley, il ajoute :

« Nous, cultivateurs du Canada, ne demandons aucune préférence sur le marché anglais. Nos produits agricoles n'ont besoin d'aucune préférence sur les marchés d'Angleterre. A titre de cultivateur et de ministre de l'Agriculture, je déclare ouvertement que je suis heureux que l'Angleterre ait décidé de ne pas nous accorder de préférence.

Plus loin, il dit encore :

L'Angleterre n'a pas accordé de préférence au Canada et je crois qu'elle a bien fait.

Le ministre de l'Agriculture, le premier ministre et d'autres membres du Gouvernement ont déclaré à plusieurs reprises que tant que cette question serait du domaine de la politique en Angleterre, nos hommes publics devaient s'abstenir de se prononcer dans un sens ou dans l'autre. Une élection générale a eu lieu dernièrement en Angleterre—l'honorable ministre ignore-t-il à ce point l'histoire politique qu'il puisse supposer que la question est réglée par cette élection ? Cependant, avant que les échos de cette élection aient cessé de se faire entendre, il se leve et déclare, comme cultivateur et comme ministre de l'Agriculture que nous ne voulons pas de préférence de l'Angleterre, qu'il est satisfait du verdict rendu par les électeurs anglais sur cette question et que pour sa part, il est convaincu qu'ils ont sagement agi. S'ils ont bien fait, ce n'est pas pour la raison que les membres du cabinet dont il fait partie ont demandé à l'Angleterre de faire le contraire.

Je vais citer une résolution adoptée unanimement par ceux de ses collègues qui représentaient le Canada à la conférence coloniale et nous étudierons jusqu'à quel point elle s'accorde avec les déclarations du ministre de l'Agriculture dans son discours de Montréal.

Je ne rappellerai pas en quels termes le ministre de l'Agriculture, dans une circonstance solennelle, à Ottawa, fit ses adieux au colonel Howard Vincent, après que ce dernier eut parlé de la campagne en faveur du commerce préférentiel dans laquelle il était engagé. Sans les habitudes de sobriété dont l'honorable ministre de l'Agriculture a toujours fait preuve en toute circonstance, on pourrait croire que cette fois il s'était départi de sa règle habituelle et ne doit pas être tenu responsable de ce qu'il a dit en cette circonstance.

voyons maintenant jusqu'à quel point ses collègues sont d'accord avec le principe qu'il

M. R. L. BORDEN.

a posé dans son discours de Montréal. Voici le texte même de la résolution soumise par ses collègues et adoptée unanimement par la conférence coloniale de 1902 :

Que cette conférence reconnait que le principe d'un commerce de préférence entre le Royaume-Uni et les possessions de Sa Majesté au delà des mers stimulerait et faciliterait les échanges et fortifierait l'empire en encourageant le développement des ressources et des industries des différentes parties qui le composent.

Et encore :

Que les premiers ministres des colonies exposent respectueusement au gouvernement de Sa Majesté qu'il est expédient d'accorder dans le Royaume-Uni le régime de préférence commerciale en faveur des produits et des fabrications des colonies au moyen de l'exemption, ou de l'abaissement des droits existants, ou qui pourraient être imposés à l'avenir.

Il est impossible d'imaginer une contradiction plus flagrante que celle qui existe entre les paroles du ministre de l'Agriculture à Montréal et celles de la résolution que je viens de citer et que ses collègues ont approuvée.

Mais il y a encore mieux que cela. A la conférence coloniale, outre la résolution votée par toutes les colonies, il y a eu un memorandum exposant séparément les vues du Canada, telles que les comprennent les ministres canadiens présents à cette conférence. Voici ce que dit ce document :

Tout en maintenant que les avantages devant résulter de la préférence sont tels qu'ils justifient le Canada de désirer d'être exempté des droits sur les denrées alimentaires dans le Royaume-Uni, les ministres canadiens déclarent que dans certaines limites, ils sont prêts à étudier la demande de M. Chamberlain pour de plus amples concessions en retour de la préférence désirée sur les marchés du Royaume-Uni.

Et on voit aujourd'hui un membre de ce même gouvernement venir, avec ou sans l'assentiment de ses collègues, contredire absolument ce document dans lequel était consigné les vues du gouvernement canadien et du peuple canadien. Le memorandum dit encore :

Les ministres canadiens déclarèrent que s'il leur était possible d'avoir l'assurance que le gouvernement impérial accepterait le principe du commerce privilégié d'une façon générale, et surtout qu'il accorderait aux produits alimentaires du Canada dans le Royaume-Uni l'exemption des droits actuellement imposés ou qui le seront plus tard, ils seraient prêts à étudier davantage la question et s'efforceraient de donner au fabricant anglais quelque avantage supplémentaire, à l'encontre de ses concurrents étrangers sur les marchés du Canada.

En attendant les ministres canadiens résolurent de présenter à la conférence une résolution affirmant le principe du commerce privilégié et l'importance de son adoption par les colonies en général et déclarant, en outre, que, de l'avis des premiers ministres des colonies, le gouvernement de Sa Majesté devrait user de